



CODE DE CONDUITE POUR LES PARTENAIRES D'AFFAIRES

Juillet 2026



CONTENU

INTRODUCTION	4	CONCURRENCE LOYALE	11
CONFORMITÉ	4	FRAUDE ET BLANCHIMENT D'ARGENT	12
DROITS DE LA PERSONNE ET ÉGALITÉ	5	RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALE ET DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES	12
PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET MILIEU DE TRAVAIL	6	RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS	13
DURABILITÉ	7	ACCÈS AUX SYSTÈMES DE WSP	14
RESPECT DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DE TOUTES LES COMMUNAUTÉS	8	EXACTITUDE DES DOSSIERS	14
SANTÉ, SÉCURITÉ, SÛRETÉ, ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ	9	DILIGENCE RAISONNABLE	15
INTÉGRITÉ	10	SIGNALER LES INFRACTIONS SOUPÇONNÉES	16
CONFLITS D'INTÉRÊTS	11	QUESTIONS OU COMMENTAIRES?	16



INTRODUCTION

INTRODUCTION

Groupe WSP Global Inc. et ses filiales (« WSP ») est l'une des plus grandes firmes de services professionnels, à ce titre, nous visons à atteindre et mettons de l'avant les normes de conduite, d'éthique, d'intégrité et de durabilité les plus élevées. Nous sommes donc à la recherche de partenaires d'affaires qui visent le même objectif.

WSP fait partie des signataires du Pacte mondial des Nations Unies, et nous nous engageons à promouvoir les dix principes du pacte et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Dans le cadre du présent Code de conduite pour les partenaires d'affaires (« Code des partenaires d'affaires »), le terme « partenaire d'affaires » s'entend des individus agissant au nom de WSP ou en partenariat avec elle, y compris des représentant·es ou commanditaires, des partenaires en coentreprise, des consortiums ou des partenaires avec participation; des fournisseurs de services (fournisseurs, consultants, sous-consultants, entrepreneurs et sous-traitants); ainsi que leur personnel respectif et quiconque agissant en leur nom.

Nous nous attendons à ce que nos partenaires d'affaires respectent les normes définies dans le présent Code des partenaires d'affaires lorsqu'ils mènent des activités pour nous, en notre nom ou en partenariat avec nous. Nos partenaires d'affaires doivent s'attendre à ce que les membres du personnel de WSP respectent ces mêmes normes et ne demandent jamais à quiconque d'y contrevenir.

CONFORMITÉ

Nos partenaires d'affaires doivent se conformer au présent Code des partenaires d'affaires, ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux exigences connexes, et aux normes applicables aux activités qu'ils mènent. Ils doivent prendre des mesures raisonnables pour s'assurer d'appliquer ces normes et ces principes à leurs propres partenaires d'affaires et dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement. Le présent Code des partenaires d'affaires vient compléter les obligations contractuelles entre WSP et ses partenaires d'affaires.

Nos partenaires d'affaires ne doivent jamais agir d'une manière qui pourrait amener WSP à violer des lois, des règlements, des exigences connexes ou des normes de l'industrie, ou l'exposer à des sanctions. Nous nous réservons le droit de prendre des mesures strictes si nos partenaires d'affaires ne se conforment pas au Code des partenaires d'affaires ou si ces derniers sont nettement en désaccord avec les valeurs de WSP. Ces mesures peuvent notamment consister à collaborer avec les partenaires pour veiller à ce que des mesures correctives soient mises en œuvre ou à mettre fin à la relation d'affaires.

DROITS DE LA PERSONNE ET ÉGALITÉ

Chez WSP, nous adoptons et défendons des pratiques visant à protéger les droits de la personne. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Adopter des politiques et des pratiques qui contribuent à protéger les droits de la personne dans toutes leurs relations d'affaires.
- Éviter de participer à toute forme d'esclavage moderne, de traite de personnes ou d'activités encourageant la traite de personnes, y compris tout travail forcé, obligatoire, servile, carcéral ou esclave, et ce, à tous les niveaux de leur chaîne d'approvisionnement et indépendamment de leurs habitudes locales.
- Ne participer à aucun travail forcé ni étouffer les rapports de maltraitance en menaçant de sanctions les sous-traitants à tous les niveaux de leur chaîne d'approvisionnement.
- Ne s'engager dans aucune activité impliquant l'utilisation du travail des enfants et harmoniser leurs pratiques avec celles énoncées dans la Convention sur l'âge minimum de l'Organisation internationale du Travail.
- Permettre aux membres de leur personnel de quitter librement leurs fonctions ou de mettre fin à leur emploi avec un préavis raisonnable.
- Ne pas obliger un membre du personnel à remettre une pièce d'identité émise par le gouvernement ou un permis de travail comme condition d'emploi.
- Se conformer aux lois et règlements applicables contre la traite de personnes et l'esclavage moderne.
- Être ouverts et transparents au sujet de leurs pratiques de recrutement, de leurs politiques et de leurs procédures en ce qui concerne l'esclavage moderne et prendre des mesures proportionnées et cohérentes par rapport à leur secteur, leur taille et leur portée opérationnelle.

PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET MILIEU DE TRAVAIL

WSP favorise l'inclusion et l'appartenance, et offre un milieu de travail où toutes les personnes sont traitées équitablement, avec dignité et respect, à l'abri du harcèlement, de la discrimination, de l'intimidation, du racisme et de la violence. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Garantir un milieu de travail respectueux, sain et sécuritaire.
- Fournir à leur personnel et à leur chaîne d'approvisionnement un environnement de travail exempt de harcèlement verbal, physique ou mental (y compris de harcèlement sexuel) et de tout traitement discriminatoire, violent, cruel ou inhumain.
- Offrir une rémunération juste (p. ex. le salaire minimum ou statutaire, un nombre maximum d'heures de travail et des jours de congé) sans discrimination et en conformité avec les lois et règlements applicables relatifs au travail.
- Respecter la liberté d'association, de constituer des organisations et d'y adhérer, ainsi que de négocier collectivement.
- Offrir des chances égales à leur personnel en prenant des décisions relatives à l'emploi (embauche, positionnement, promotion, perfectionnement, formation et rémunération) en fonction des qualifications, de l'expérience, de la performance, des compétences et du potentiel de la personne sans aucune sorte de distinction fondée sur les motifs de discrimination mentionnés ci-après.
- Appuyer et favoriser un environnement de travail inclusif.
- Protéger leur personnel contre toute forme de représailles.

Discrimination : traitement défavorable envers une personne pour des raisons liées à sa race réelle ou supposée, son ascendance, son origine ethnique, sa citoyenneté, ses croyances, la couleur de sa peau, sa religion, son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son identité de genre, son expression de genre, son état civil ou sa situation familiale, son handicap physique ou mental, ses convictions politiques, ses affiliations ou activités politiques, ses conditions sociales, sa source légitime de revenu, ses associations, son statut militaire, ses informations génétiques ou son statut en tant que personne graciée.

DURABILITÉ

Nous fournissons des services de haute qualité qui ont une incidence positive sur notre environnement et nos communautés. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Protéger l'environnement et adopter des politiques, des procédures et des systèmes leur permettant de mener leurs activités de manière durable.
- S'efforcer de réduire l'impact environnemental de leurs activités.
- Présenter des données complètes et exactes afin que WSP et ses clients puissent respecter leurs obligations de conformité.
- Prévenir la pollution et mettre en œuvre des procédures d'intervention permettant de réduire les dommages causés par les incidents environnementaux.
- Collaborer avec WSP pour cibler les possibilités de réduire les risques et les impacts environnementaux, et appuyer les objectifs environnementaux de WSP.
- Tenir compte des impacts environnementaux dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

Chez WSP, nous encourageons fortement nos partenaires d'affaires à communiquer de l'information sur leur performance environnementale et climatique, ainsi qu'à mesurer et à publier leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) des portées 1, 2 et 3, tel que défini dans le *Protocole des GES : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise*.

Nos partenaires d'affaires pourraient être tenus de :

- Recueillir des données exhaustives, cohérentes et exactes sur leurs émissions de GES des portées 1, 2 et 3 et communiquer ces informations à WSP.
- Solliciter une assurance indépendante ou d'un tiers concernant leur publication d'informations.
- Adopter des objectifs de réduction des émissions de GES et d'utilisation d'électricité renouvelable basés sur des données scientifiques.
- Évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques et mettre en œuvre des mesures de résilience aux changements climatiques.
- Communiquer leur engagement envers la responsabilité environnementale à la haute direction, au personnel et aux partenaires d'affaires.
- Demander ou maintenir la certification ISO 14001 ou une certification équivalente.
- Évaluer fréquemment et régulièrement leur performance environnementale en effectuant les audits appropriés et diffuser des rapports d'avancement.

Les exigences précises en matière d'objectifs de publication de données, d'assurance et de réduction des émissions de GES seront intégrées aux contrats avec les partenaires d'affaires ou leur seront transmises par écrit par WSP.

RESPECT DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DE TOUTES LES COMMUNAUTÉS

Nous respectons les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités et leur accordons une grande valeur. Nos partenaires d'affaires doivent tenir compte concrètement des intérêts des peuples autochtones et de leurs communautés, et collaborer avec les communautés, les entreprises et les groupes locaux et autochtones, de façon à agir pour atténuer toute incidence de nos activités sur ces derniers.



SANTÉ, SÉCURITÉ, SÛRETÉ, ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ

Chez WSP, nous faisons de la santé et de la sécurité de notre personnel une priorité, et favorisons l'harmonisation de nos pratiques à l'échelle mondiale en définissant des normes minimales en matière de santé, de sécurité, de sûreté, d'environnement et de qualité. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Se conformer aux politiques de WSP relatives à la santé, la sécurité, la sûreté, l'environnement et la qualité (SSSEQ).
- Agir de manière proactive pour repérer, classer en ordre de priorité et s'efforcer d'éliminer les dangers réels et potentiels pour la santé et la sécurité, ou les contrôler efficacement, afin de réduire le plus possible les risques associés aux activités.
- Repérer les risques environnementaux associés aux activités et prévenir la pollution.
- Effectuer des analyses des risques du projet ou des analyses sécuritaires et environnementales des tâches, selon le cas, développer un plan de SSSEQ adapté à la tâche et atténuer les incidences associées à des risques importants sur les sites de projet, s'il y a lieu.
- Élaborer des instructions de travail normalisées, fournir l'équipement de protection individuelle approprié et prévoir des mesures de prévention de la pollution.
- Fournir, pour chaque projet, une formation, des procédures et une orientation dans une langue que les membres du personnel comprennent.
- Respecter les exigences, les procédures et les plans SSSEQ applicables de WSP et propres au projet.
- Exiger que l'ensemble des membres du personnel et les autres travailleurs et travailleuses arrêtent leurs activités et demandent conseil en cas de doute concernant leur santé et leur sécurité ou celles des autres.
- Se conformer aux lois, aux règlements et aux exigences de l'industrie applicables en matière de santé, de sécurité, de sûreté et d'environnement, incluant les exigences relatives aux demandes de permis.
- Signaler immédiatement tout incident ou toute situation relevant de la SSSEQ conformément aux procédures locales et aux exigences contractuelles.

INTÉGRITÉ

Chez WSP, nous menons nos affaires avec honnêteté, intégrité et respect. Nous ne tolérons aucune forme de corruption. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Ne jamais accepter, demander, offrir, promettre, donner ou autoriser des pots-de-vin, des commissions occultes, des paiements ou quelque chose de valeur (valeur financière ou autre) afin d'obtenir un avantage déloyal ou indu, de conserver un marché ou d'influencer les actions ou les décisions d'un tiers.
- Ne jamais offrir ou accepter des cadeaux, des invitations ou d'autres marques de courtoisie professionnelle au nom de WSP sans avoir obtenu l'autorisation écrite de WSP au préalable.
- Ne jamais offrir ou accepter des marques de courtoisie professionnelle d'une valeur plus que modeste, offrir ou accepter des espèces et quasi-espèces ou échanger tout avantage avec un fonctionnaire ou tout autre bénéficiaire activement impliqué dans un processus d'approvisionnement ou qui semblerait récompenser un traitement préférentiel ou créer une obligation.
- S'assurer que toute marque de courtoisie professionnelle échangée est consignée, vérifiable et adaptée à l'occasion et aux rôles des personnes impliquées.
- Se conformer aux lois anticorruption et sur le lobbying applicables, et reconnaître que la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* du Canada, la *Bribery Act* du Royaume-Uni et la *Foreign Corrupt Practices Act* des États-Unis, qui gouvernent les activités de WSP, peuvent s'appliquer également à ses partenaires d'affaires.
- Éviter les paiements de facilitation versés au nom de WSP ou à son profit, même si cela est légal.
- S'assurer que tout tiers engagé par le partenaire d'affaires dans le cadre de sa relation avec WSP est également assujetti à ces normes d'intégrité.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chez WSP, nous ne laissons pas nos intérêts personnels influencer sur les décisions commerciales que nous prenons au nom de l'entreprise. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Agir dans l'intérêt supérieur de WSP et éviter les conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels.
- Consigner adéquatement toute activité ayant été approuvée et liée à un conflit d'intérêts relevé, ainsi que les stratégies d'atténuation approuvées.
- Rapidement signaler par écrit à l'équipe Éthique de WSP tout conflit d'intérêts réel, apparent ou potentiel qui survient dans le cadre de leur relation d'affaires avec WSP, et proposer des stratégies destinées à les atténuer.

CONCURRENCE LOYALE

WSP attache de la valeur à une concurrence ouverte et loyale. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Mener leurs activités de manière à favoriser la concurrence loyale, ouverte et transparente.
- Se conformer aux lois et règlements antitrust et sur la concurrence loyale applicables.
- Ne jamais se livrer à des pratiques illégales, comme la fixation des prix, la répartition des marchés et des clients, le partage du marché, le truquage des offres ou les pratiques monopolistiques.

FRAUDE ET BLANCHIMENT D'ARGENT

Chez WSP, les activités frauduleuses ou malhonnêtes sont interdites. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Ne jamais s'adonner à des activités frauduleuses, à la facilitation d'activités criminelles, au blanchiment d'argent ou à l'évasion fiscale ni faire des affirmations mensongères.
- Se conformer aux lois en vigueur en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme.
- Adopter des mesures de contrôle raisonnables pour prévenir et détecter les activités suspectes ou inhabituelles et intervenir à cet égard.

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALE ET DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Chez WSP, nous respectons les lois qui régissent le commerce entre les pays où nous exerçons nos activités. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Avoir des procédures raisonnables en place pour examiner adéquatement leurs propres partenaires d'affaires et leur chaîne d'approvisionnement, y compris les propriétaires effectifs, au besoin.
- Avoir des procédures raisonnables en place pour reconnaître et respecter les lois et règlements applicables qui régissent le commerce transfrontalier, les contrôles d'exportation, les sanctions économiques et les embargos, y compris ceux qui sont administrés par l'Office of Foreign Assets Control des États-Unis, et les lois anti-boycottage.
- Ne jamais inclure une clause contractuelle qui entraînerait le boycottage illégal d'un pays, d'une entité ou d'une personne.

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Chez WSP, nous valorisons la protection des renseignements personnels de notre personnel, de notre clientèle et de nos partenaires d'affaires. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Agir avec vigilance lors du traitement de renseignements confidentiels de WSP.
- Limiter leur utilisation de renseignements confidentiels de WSP aux personnes qui en ont besoin pour effectuer leur travail.
- Protéger les renseignements confidentiels de WSP de tout accès non autorisé même après la fin de leur relation d'affaires avec WSP.
- Se conformer aux lois et aux règlements applicables sur la protection des renseignements personnels et des données.
- S'assurer d'obtenir l'approbation de WSP avant de traiter tout renseignement confidentiel de WSP dans les outils d'intelligence artificielle.
- Se conformer à la Politique relative à la protection des données personnelles, ainsi qu'aux politiques de WSP sur la sécurité de l'information et aux exigences contractuelles lorsqu'ils traitent, recueillent, stockent, modifient, partagent ou transfèrent des renseignements confidentiels de WSP et lorsqu'ils y accèdent.
- S'assurer que les renseignements confidentiels de WSP sont uniquement stockés, téléchargés ou autrement traités sur des systèmes privés, y compris les outils d'intelligence artificielle, et dans ce cas, seulement lorsqu'ils sont assujettis à des protections contractuelles adéquates.
- Signaler rapidement au Bureau de la sécurité de l'information de WSP (dans les 24 heures) tout incident réel ou présumé impliquant des destructions accidentelles ou illicites, pertes, altérations, divulgations ou utilisations non autorisées de renseignements confidentiels de WSP ainsi que les accès à ceux-ci par le partenaire d'affaires ou la chaîne d'approvisionnement du partenaire d'affaires.

Renseignements confidentiels de WSP : tout renseignement fourni à un partenaire d'affaires ou auquel le partenaire d'affaires a accès qui concerne WSP, notre clientèle, notre personnel et nos partenaires d'affaires, sauf indication contraire d'un membre de WSP.

ACCÈS AUX SYSTÈMES DE WSP

WSP s'attend à ce que toute personne qui utilise ses systèmes protège ses actifs et les utilise de manière appropriée. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Ne jamais contourner les contrôles de sécurité dans les systèmes de WSP.
- S'assurer que tout équipement ou système connecté aux systèmes de WSP ne contient aucun code ni mécanisme qui collecte des renseignements ou qui contrôle les systèmes de WSP sans avoir obtenu son consentement au préalable, ou encore qui peut restreindre l'accès légitime aux systèmes de WSP.
- S'assurer que tout équipement ou système connecté aux systèmes de WSP n'introduit pas de programme malveillant, de logiciel publicitaire, de virus, de cheval de Troie, de ver informatique ou tout autre code ou mécanisme par tout moyen conçu pour permettre l'accès non autorisé aux systèmes de WSP ou les perturber, ainsi que détruire ou rendre inutilisables les renseignements de WSP.
- S'assurer que les équipements fournis par WSP sont utilisés conformément aux politiques de WSP sur la sécurité de l'information.

EXACTITUDE DES DOSSIERS

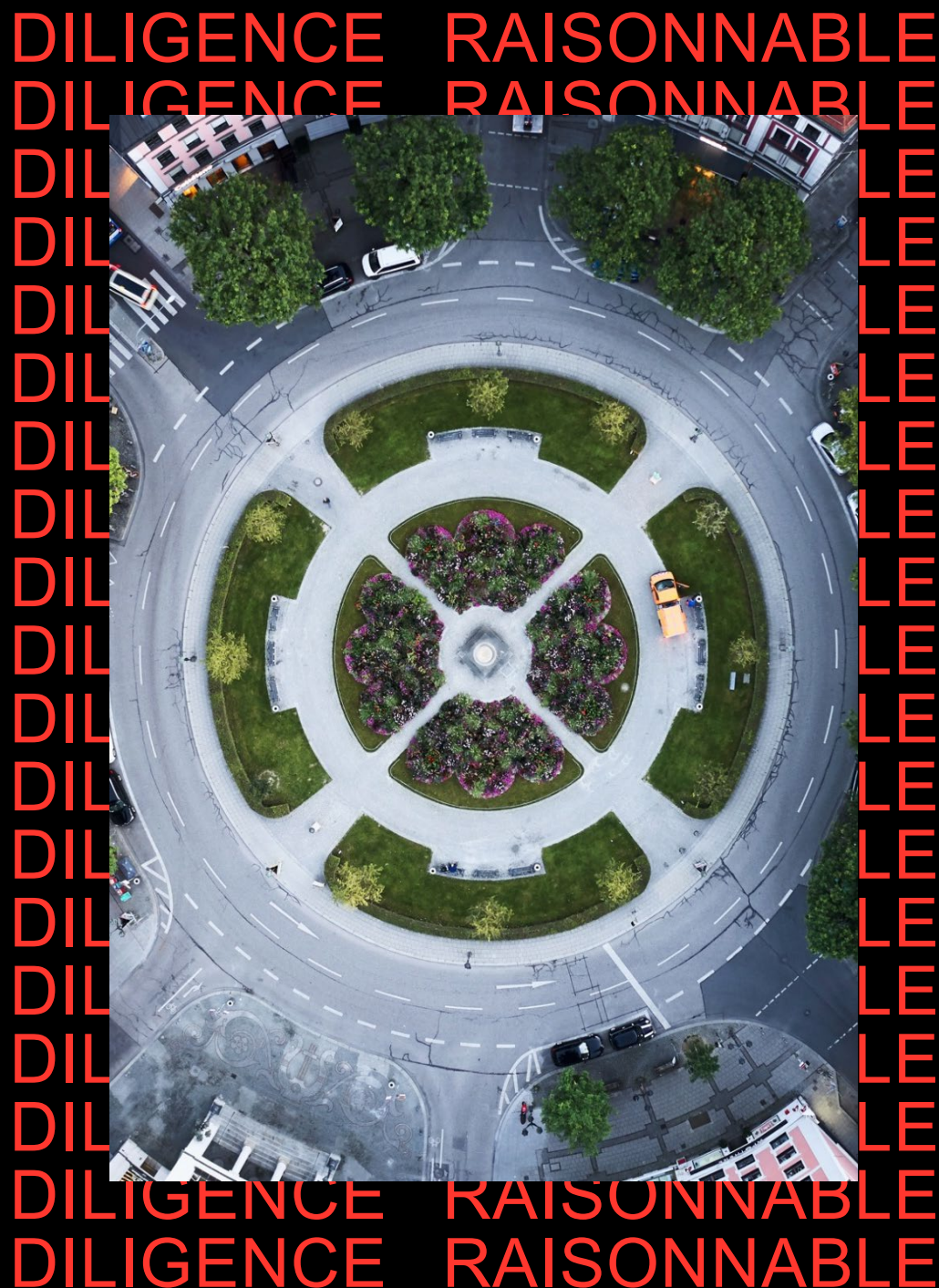
Chez WSP, nous prenons des mesures pour prévenir la fraude et veiller à la tenue rigoureuse des dossiers. Nos partenaires d'affaires doivent :

- Veiller à ce que les dossiers soient complets, exacts et honnêtes pour toutes les affaires menées avec WSP.
- Ne jamais faire d'entrées erronées, trompeuses, exagérées ou frauduleuses ni d'omissions dans tout système, registre ou dossier.
- Se conformer aux bonnes pratiques de tenue et de conservation des dossiers et aux normes et lois applicables.
- Autoriser WSP, à la suite d'un préavis raisonnable, à vérifier tous les livres, registres et documents et y accéder afin d'évaluer leur conformité avec le présent Code des partenaires d'affaires pendant au moins six ans ou plus longtemps, à moins d'indication contraire dans l'entente contractuelle entre WSP et le partenaire d'affaires.

DILIGENCE RAISONNABLE

Chez WSP, nous soumettons nos partenaires d'affaires à un examen de diligence raisonnable dans le cadre de leur qualification, et de façon ponctuelle au cours de la relation d'affaires. La diligence raisonnable permet de réduire les risques commerciaux, juridiques ou à la réputation et fait la promotion de la conformité aux sanctions internationales et aux lois sur la protection des données, aux lois anti-corruption, aux lois sur les droits de la personne et aux lois sur la lutte contre l'esclavage moderne et la traite de personnes. Notre processus d'intégration des partenaires d'affaires consiste, entre autres, à passer en revue les risques juridiques et liés aux relations d'affaires, aux transactions, au pays et à la réputation, les pratiques de durabilité, ainsi que les risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, de sécurité des données et de confidentialité du partenaire, lorsque cela est pertinent.

Le processus de diligence raisonnable de WSP comprend la vérification de nos partenaires d'affaires grâce à des bases de données et des systèmes en ligne, à des questionnaires, à des certifications et à des enquêtes sur le terrain. Nos partenaires doivent s'attendre à faire l'objet d'un suivi régulier, y compris de réévaluations, ce qui peut conduire à une remise en question de leur qualification à titre de partenaire de WSP.



SIGNALER LES INFRACTIONS SOUPÇONNÉES

Chez WSP, nous croyons en une culture au sein de laquelle tout le monde peut s'exprimer. Nous nous sommes engagés à protéger les parties ayant fait un signalement contre les représailles lorsque les signalements sont faits de bonne foi, y compris lorsqu'ils sont faits par une partie externe. Nous nous attendons à ce que nos partenaires d'affaires fassent de même et qu'ils comprennent et respectent les lois et règlements applicables sur la dénonciation.

Nos partenaires d'affaires doivent signaler rapidement toute infraction soupçonnée des lois et règlements applicables ou de toute politique de WSP, y compris de ce Code de conduite pour les partenaires d'affaires ou du Code de conduite de WSP. Nous nous réservons le droit de mener des audits et d'enquêter sur toute infraction soupçonnée. Nos partenaires d'affaires doivent coopérer dans le cadre de tout audit ou de toute enquête.

Les préoccupations ou les infractions soupçonnées peuvent être signalées par les voies suivantes :

- Ligne de signalement en matière de conduite professionnelle
- Équipe Éthique de WSP
- Gestionnaire de WSP

QUESTIONS OU COMMENTAIRES?

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le contenu de ce Code de conduite pour les partenaires d'affaires, veuillez les envoyer à l'équipe Éthique de WSP.



WSP est l'une des plus grandes firmes de solutions en ingénierie, sciences et infrastructures au monde. Elle réunit une expertise multidisciplinaire afin de façonner les communautés pour faire progresser l'humanité. Entreprise locale devenue organisation mondiale, WSP mène aujourd'hui ses activités dans plus de 50 pays et emploie quelque 83 000 personnes appelées Visionniers et Visionnières. Ensemble, ses équipes élaborent des solutions avant-gardistes et réalisent des projets innovants dans les secteurs du transport, des infrastructures, de l'environnement, des bâtiments, de l'énergie, de l'eau et des

mines et métaux. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto (TSX : WSP).

wsp.com



L'ensemble des logos et des marques figurant dans la présente sont la propriété de Groupe WSP Global Inc. et ne peuvent être reproduits sans l'autorisation écrite préalable de Groupe WSP Global Inc. Tous droits réservés.